

Rapport du postulat du groupe des Verts « Monnaie locale complémentaire à Nyon, une piste pour redynamiser l'économie locale ? »

Nyon, le 15 mai 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 27 avril 2016 pour étudier le postulat cité en titre. Elle était composée de Madame Séverine Lugeon (présidente et rapporteuse) et de Messieurs Luciano De Garrini, Pierre Girard, Yvan Rytz, Olivier Tripet (en remplacement de Monsieur Laurent Miéville), Frédéric Tschuy, et David Weaver ; Monsieur Régis Joly étant excusé.

CONTEXTE

Le postulant a tout d'abord expliqué que l'introduction d'une monnaie locale complémentaire (ci-après : MLC) n'aurait pas pour but de remplacer la monnaie officielle, mais de venir en complément de celle-ci. Cette mise en place permettrait, selon lui de favoriser les échanges locaux et d'instaurer un circuit court sur un territoire à définir. Enfin, une certaine vélocité de la MLC permettrait de profiter à l'économie locale.

Avec cette proposition, le postulant souhaiterait venir en aide aux commerçants nyonnais. A cet égard, ce dernier a précisé avoir rencontré le président de la SIC, Monsieur David Pernet, avant le dépôt du postulat, lequel se serait montré favorable à l'étude proposée. Il ressortait en outre d'une discussion interne du comité de la SIC, que les petits commerçants étaient plus favorables au postulat que les grands commerçants. Aucune prise de position formelle n'avait toutefois été définie.

Le souhait du postulant était de poser des questions ouvertes à la Municipalité, car la MLC pouvait prendre de nombreuses formes différentes. Son principal souhait était que la Municipalité prenne le temps de consulter les commerçants et autres acteurs concernés.

DISCUSSION

Même si la seule mise en place de la MLC ne suffira probablement pas à redynamiser l'économie locale, il convient d'examiner la pertinence de cette solution, car elle a déjà fait ses preuves dans d'autres villes notamment de taille similaire.

La Commission a tout d'abord souligné qu'une mise en place réussie de la MLC nécessiterait qu'un grand nombre d'acteurs économiques de secteurs différents participent à cette action ainsi qu'un nombre important de fournisseurs. Il s'agirait également pour les commerçants de pouvoir écouler la MLC, par exemple en payant des taxes avec celle-ci.

La question la plus débattue fut celle de l'implication des autorités nyonnaises dans la mise en place d'une éventuelle MLC.

En ce sens, la Commission unanime considère que les autorités politiques ne devraient pas être le seul moteur de cette mise en place, mais que le cas échéant une association devrait être créée pour ce faire. En effet, il faudrait que les commerçants eux-mêmes s'engagent fortement pour que cette action fonctionne à long terme.

Un Commissaire estime que les autorités nyonnaises ne devraient pas supporter le risque de faire naître l'espoir chez les commerçants nyonnais qu'il y ait plus de gens qui achètent chez eux et de supporter la responsabilité d'un éventuel échec.

Ainsi, même si la gestion citoyenne devrait être privilégiée, la majorité de la Commission pense que les autorités devraient néanmoins être partie prenante d'un tel projet afin que la MLC gagne la confiance de la population et même afin d'aider au lancement d'une association.

De plus, la Municipalité dispose de suffisamment de moyens pour réaliser une étude sur le sujet en rencontrant les milieux concernés (commerçants, fournisseurs de services, entités culturelles, etc.), ce qui ne serait pas forcément le cas d'une association.

Il faudrait que les nyonnais soient convaincus d'utiliser cette MLC. Pour ce faire, l'esprit citoyen de cette action pourrait être mis en avant, une bonification à l'achat de la devise pourrait être introduite, ou une mise en circulation dans les ménages par un don de quelques francs pourrait être faite.

Ainsi, la Commission unanime souhaite que la responsabilité de la mise en place d'une MLC soit à terme entre les mains d'une association, avec éventuellement une impulsion politique, tel que cela avait été fait pour les Jardins de Nyon par exemple.

S'agissant de l'étude entreprise, le vœux de la Commission serait que la Municipalité puisse organiser une large consultation auprès des acteurs concernés,

si possible avec un haut taux de participation, afin de déterminer si ceux-ci seraient intéressés et prêt à participer à la mise en place d'une MLC.

CONCLUSION

Force est de constater que le postulat traité par cette Commission soulève un grand nombre de questions très intéressantes.

L'unanimité de la Commission pense que ce n'est pas le seul rôle des autorités nyonnaises de mettre en place une MLC et que cela ne fonctionnera d'ailleurs pas si cette introduction n'est pas pilotée par une association représentative des commerçants et des autres intéressés. En revanche, la majorité de la Commission estime qu'il serait intéressant que la Municipalité puisse approcher les milieux concernés, afin de sonder l'intérêt de ceux-ci à la mise en place d'une MLC et mener une étude sur la pertinence d'un lancement d'une MLC, étude qui répondrait ainsi aux questions posées par ce postulat.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat « Monnaie locale complémentaire à Nyon, une piste pour redynamiser l'économie locale ? »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer à la Municipalité ledit postulat pour étude et rapport.

La Commission :

Luciano De Garrini
Pierre Girard
Régis Joly
Yvan Rytz
Olivier Tripet
Frédéric Tschuy
David Weaver
Séverine Lugeon (présidente et rapporteuse)